

CONVOCATIION

Objet **Stage d'entraînement Pôle Espoirs**

Début Jeudi 20 Octobre 2016 **10 h 00**

Fin Samedi 22 Octobre 2016 **17 h 30**

Lieu **Base du Temple sur Lot**
La Base
47110 Le Temple sur Lot
Tel: 05 53 01 08 33



Hébergement Base du Temple sur Lot
47110 Le Temple sur Lot

Restauration Base du Temple sur Lot

Le Dr GAILLARD Philippe, médecin du Pôle Espoirs, interviendra le 20 ou le 21 octobre pour la réalisation du Bilan I de la surveillance médicale réglementaire.

Le convoqué doit s'équiper : de clés de 10 et de 13,
de vêtements et chaussures de sports,
de vêtements de pluie.

En cas de non-participation prévenir sans délais Charles DELVAL au 06 47 98 69 32.

LAGAÜZERE Michel
Président Ligue Aquitaine Aviron

DELVAL Charles
Conseiller Technique Sportif

GRANIER Sébastien
Conseiller Technique Sportif

TRICHET Pierre
Président Commission Sportive

STAGE D'ENTRAINEMENT POLE ESPOIRS AVIRON BERGERAC - ANTENNE DE BORDEAUX

Temple sur Lot - 20 au 22 octobre 2016

RAMEUSES (3)

1	BEDOURET	Coline	EN Bordeaux	3	SAUBADU	Emma	SN Bergerac
2	FURET	Lucie	SN Châtelleraut				

RAMEURS (8)

4	ARNOUILH	Aubin	SN Bergerac	8	DUFOURG	Mathis	EN Bordeaux
5	AMET	Corentin	EN Bordeaux	9	ESTAGER	Robin	EN Bordeaux
6	BABIN	Cyril	EN Bordeaux	10	LACHAUD	Benjamin	EN Bordeaux
7	BOURGADE	Thomas	EN Bordeaux	11	LARUADE	Ludovic	EN Bordeaux

ENCADREMENT (2)

12	ANDRIEUX	Michel	EN Bordeaux	13	DELVAL	Charles	CTS Aquitaine
----	-----------------	--------	-------------	----	---------------	---------	---------------

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (NOM, Prénom),

.....
Adresse.....

.....

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Agissant en qualité de chef de famille (ou de tuteur légal), autorise :

Nom, prénom du stagiaire mineur :

Date de naissance :

Club :

A participer au **Stage d'entraînement Pôle Espoirs** qui se déroulera au Temple sur Lot **du 20 au 22 octobre 2016**, et à toutes les activités prévues dans le cadre de ce stage.

J'autorise*,

Je n'autorise pas*,

Le responsable du stage, en cas d'urgence, à prendre toutes les dispositions en cas de nécessité d'intervention chirurgicale.

*rayer la mention inutile

Je donne pouvoir au responsable du stage pour veiller à ce que la discipline demandée aux rameurs soit respectée par mon fils, ma fille.

Je lui reconnais également le droit de prendre des sanctions à son égard, allant jusqu'au retour anticipé à son domicile.

Remarques, points à préciser (traitement médical, allergies.....) :

.....

.....

.....

Fait à....., le

Signature :

**Autorisation de prélèvement
nécessitant une technique invasive**

Vu l'article R.232-52 du code du sport*,

Je soussigné,, représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale de, né(e) le, autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

* Article R.232-52 : « Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »